



CESP

ETUDE EAR>INSIGHTS

SYNTHESE DE L'AUDIT



ANNEE 2022-2023

Centre d'Etude des Supports de Publicité

55, rue Anatole France 92300 LEVALLOIS-PERRET - Tél. : +33 1 40 89 63 60

SIREN : 775 690 589 – Code APE : 741 E – Association Loi 1901 – TVA Intracommunautaire FR 69 775 690 589

SYNTHESE

L'objectif principal du dispositif EAR>Insights est l'observation des comportements d'écoute de la radio des individus dans le temps dans le but d'alimenter les modèles de médiaplanning et l'outil d'analyse des comportements d'écoute de la radio sous l'interface Pamela de Médiamétrie.

Le CESP rappelle que ce dispositif n'a pas pour vocation à publier des résultats d'audience pour lesquels l'étude EAR>National est l'étude de référence.

Le CESP précise qu'il s'agit du premier rapport d'audit sur le dispositif qui est intervenu en remplacement du Panel Radio, à partir de septembre 2022, et qui s'appuie notamment sur le Panel AIP (Audimétrie Individuelle Portée). Concernant les comportements d'écoutes, la première publication des résultats sous Pamela a eu lieu début décembre 2022. Concernant les données de médiaplanning venant alimenter les modèles, la première livraison a été réalisée en avril 2023 auprès des centres serveurs.

Selon les objectifs visés, le dispositif EAR>Insights repose sur des périodes d'observation du Panel AIP différentes :

- Concernant le médiaplanning, quatre périodes de 23 jours consécutifs, entre le 17 septembre 2022 et le 26 mars 2023, sont cumulées pour produire les fichiers transmis aux centres serveurs.
- Concernant les comportements d'écoute, deux vagues (septembre-octobre 2022 et janvier-mars 2023) composées respectivement de deux et trois périodes de 28 jours chacune sont prises en compte. Les vagues Novembre-Décembre 2022 et Avril-Juin 2023 étant optionnelles, elles ne font pas partie du champ du présent rapport d'audit.

Le périmètre de l'audit couvre la collecte des écoutes de la radio issues du Panel AIP ainsi que les différentes étapes mises en œuvre par Médiamétrie pour aboutir aux fichiers transmis aux centres serveurs pour le médiaplanning et aux résultats accessibles sous Pamela, dont la constitution du panel constant, l'imputation des sessions d'écoute pour les non-répondants certains jours, le redressement ou encore la reconstitution des habitudes d'écoutes. Concernant la modélisation de l'écoute au casque, le CESP reprend les principales conclusions émises dans l'avis de principe communiqué en juillet 2022 et s'appuie sur les éléments transmis en 2023 dans le cadre de l'audit. Par ailleurs, le CESP demande à Médiamétrie de mettre en place des tests statistiques adaptés à la granularité des données produites pour l'alimentation des outils de médiaplanning et l'analyse des comportements. Cette modélisation de l'écoute au casque sera traitée ultérieurement sous forme de focus.

A partir des différents contrôles et analyses réalisés sur le dispositif EAR>Insights 2022-2023,

Le Comité Scientifique du CESP considère que l'étude est satisfaisante en ce qui concerne :

- Le principe d'une mesure automatique via le Panel AIP dont les écoutes sont relevées par le *meter*, à domicile et en dehors, sur n'importe quel device, sans faire appel à la mémoire et sans biais de notoriété.
- La régularité dans la participation des panélistes et dans l'utilisation des *meters* AIP, sur l'ensemble des périodes analysées.
- La participation des panélistes traduite par les mouvements enregistrés par le *meter*, y compris sur la tranche du prime-time.

- Le principe de l'imputation des écoutes qui permet de conserver la structure brute de l'échantillon avant et après imputation, notamment la cohérence de la répartition géographique.
- La cohérence des habitudes d'écoute de la radio calculées à partir des données collectées par les *meters* des panélistes AIP sur un bimestre.
- La qualité des formations apportées sur toutes les phases du recrutement, favorisée par des simulations qui valorisent les échanges de bonnes pratiques et la participation des enquêteurs.
- La présence d'équipes d'enquêteurs expérimentés, notamment sur le site d'Amiens, qui permet le maintien de la qualité du terrain.
- La gestion quotidienne du Panel AIP : suivi de la participation et du matériel de mesure par les équipes PRM (Panel Relationship Management), mise à jour des informations sur les panélistes (base de données et enquête Recensement).

Néanmoins, le CESP émet des réserves sur :

- La modélisation de l'écoute au casque en l'absence d'une procédure de validation de la méthode.
- L'utilisation importante en 2022 de sources d'adresses provenant de prestataires pour le recrutement des panélistes sur le Panel AIP, qui peuvent créer un biais de sélection ou d'estimation.

Le CESP recommande :

- De partager les tests techniques déjà réalisés par Médiamétrie et, si besoin, les compléter pour mesurer la capacité de détection et d'attribution des stations à l'aide du *meter* et la définition du lieu d'écoute de la radio à l'aide du *beacon*.
- De mettre en place des actions spécifiques auprès de certaines cibles (en particulier les 13-19 ans et les étudiants) pour améliorer leur qualité de participation.
- De valider la méthode d'imputation en évaluant scientifiquement les hypothèses retenues, concernant l'exploitation des Comportements d'écoute.
- D'engager une réflexion sur le seuil de 60 secondes pour la prise en compte de l'écoute de la radio.
- D'obtenir des prestataires les informations listées par le CESP dans sa note sur la qualité des sources ou, à défaut, de réduire fortement le recours à des fichiers de prestataires.

De plus, le Comité Scientifique rappelle que l'échantillon du dispositif EAR>Insights est fondé sur des panélistes observés sur 2 ou 3 périodes de 28 jours. Pour la vague constituée de 3 périodes, 30% de panélistes n'étaient pas présents pendant les 3 périodes. Afin d'évaluer cette spécificité du dispositif, il a été demandé à Médiamétrie l'accès aux calculs des analyses de comportements accessibles sous Pamela. Au vu des informations fournies à ce jour, le Comité du Scientifique n'a pas pu statuer sur cet aspect de la méthodologie. Médiamétrie s'est engagé à fournir les éléments souhaités d'ici la fin du premier trimestre 2024. Ce point sera traité au sein d'un focus spécifique.

Enfin le CESP recommande aux utilisateurs :

- De ne pas comparer les résultats du dispositif EAR>Insights 2022-2023 avec ceux mesurés précédemment par le Panel Radio en 2021-2022, au vu des différences de méthodologie.
- De calculer la précision des résultats Médiaplanning sur la taille de l'échantillon de panélistes distincts et non sur les observations (panélistes x périodes), la taille d'échantillon sur la base des individus distincts étant accessible uniquement sous Pamela dans l'exploitation des comportements d'écoute.
- D'être vigilants dans l'exploitation des résultats du dispositif EAR>Insights sur des cibles et des stations à faibles effectifs.
- Au vu des nouvelles opportunités apportées par la mesure automatique, engager une réflexion collégiale sur les modèles de médiaplanning radio pour les faire évoluer, notamment
 - affiner le médiaplanning sur les univers « Samedi » et « Dimanche »
 - s'interroger sur la pertinence des 17 cibles de probabilisation qui n'ont pas été revues depuis la mise en place de la méthode de probabilisation et compte tenu de l'évolution des comportements d'écoute de la radio
 - appliquer les modèles au niveau de la demi-heure et non plus du quart d'heure. Cela serait cohérent avec les modes d'achat de la radio et la réalisation des plans média, et générerait en partie le problème de faiblesse du nombre d'observations à la case du Panel AIP.

Le Comité Scientifique suggère de donner accès au CESP, en tant que tiers de confiance, au code et à une documentation mise à jour selon les modèles implémentés actuellement dans les centres serveurs. A partir de ces éléments, le CESP pourra évaluer l'impact de la règle sur l'audience cumulée, règle qui pourrait amener à moduler l'importance de l'effectif des cellules de probabilisation.

Le Comité Scientifique

le 12/12/2023

